



**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## **Régie Eau Potable**

# **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**Exercice 2021**

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</b>	<b>4</b>
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	4
2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
4. NOMBRE D'ABONNES	4
5. EAUX BRUTES	6
5.1 Prélèvement sur les ressources en eaux :	6
6. EAUX TRAITEES	7
6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 (volumes sur la période de consommation proratisés sur 365 jours)	7
6.2 Production et Traitement	7
6.3 Achat et vente d'eaux traitées	8
6.4 Volume consommé comptabilisé au cours de l'exercice, proratisé sur 365 jours	9
6.5 Autres volumes	9
6.6 Volume consommé autorisé proratisé sur 365 jours	9
7. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE	9
8. BRANCHEMENTS NEUFS	9
<b>CHAPITRE II : TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</b>	<b>11</b>
1. MODALITES DE TARIFICATION	11
2. FACTURE D'EAU TYPE	12
3. RECETTES	13
<b>CHAPITRE III : INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>14</b>
1. QUALITE DE L'EAU	14
2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	14
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU	16
3.1 Rendement du réseau de distribution	16
L'amélioration du rendement 2021 est dû notamment à des investissements faits sur le réseau (débitmètres de sectorisation et prélocalisateurs de fuites en continu).	16
3.2 Indice linéaire des volumes non comptés	16
3.3 Indice linéaire de pertes en réseau	17
3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	17
4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	17
<b>CHAPITRE IV : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>19</b>
1. BRANCHEMENTS EN PLOMB	19
2. MONTANTS FINANCIERS	19
3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	19

<b>4. AMORTISSEMENTS</b>	<b>19</b>
<b>5. PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2021</b>	<b>20</b>
<b>6. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE</b>	<b>20</b>
<b>7. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE</b>	<b>20</b>
<b><i>CHAPITRE V : ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU</i></b>	<b><i>21</i></b>
<b>1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE</b>	<b>21</b>
<b>2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>21</b>
<b><i>CHAPITRE VI : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS</i></b>	<b><i>22</i></b>

# CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

---

## 1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) gère en Régie directe l'eau potable de 5 communes, à savoir : Amancy, Arenthon, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny et Saint-Sixt.

La CCPR possède les compétences de production, de protection des ouvrages de prélèvement, de traitement, de transfert, de stockage et de distribution.

Le règlement de service d'eau potable a été approuvé par le Conseil Communautaire le 13 novembre 2018, ainsi que sa modification le 14 décembre 2021. Il définit les obligations de la collectivité et des usagers en matière de distribution d'eau potable.

## 2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie à autonomie financière

## 3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le service public d'eau potable dessert une population estimée à **14 073 habitants** au 31/12/2021 (13 611 au 31/12/2020).

## 4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **6 281 abonnés** au 31/12/2021 (5 970 au 31/12/2020).

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Amancy	1 180	<b>1 201</b>	<b>+1.78%</b>
Arenthon	1 322 (Total ex-SIVU)	<b>987</b>	<b>-25.34%</b>
Saint-Laurent	372	<b>381</b>	<b>+2.42%</b>
Saint-Pierre-en-Faucigny	2 627	<b>3 237</b> (dont abonnés ex-SIVU)	<b>+23.22%</b>
Saint-Sixt	469	<b>475</b>	<b>+1.28%</b>
<b>Total</b>	5 970	<b>6 281</b>	<b>+5.21%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **43.63 abonnés/km** au 31/12/2021.

	2019	2020	2021
<b>Densité linéaire d'abonnés (Abonnés/km)</b>	40,47	41,47	43,63

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,24 habitants/abonné** au 31/12/2021.

	2019	2020	2021
<b>Nombre habitants/abonné</b>	2,24	2,28	2,24

## 5. EAUX BRUTES

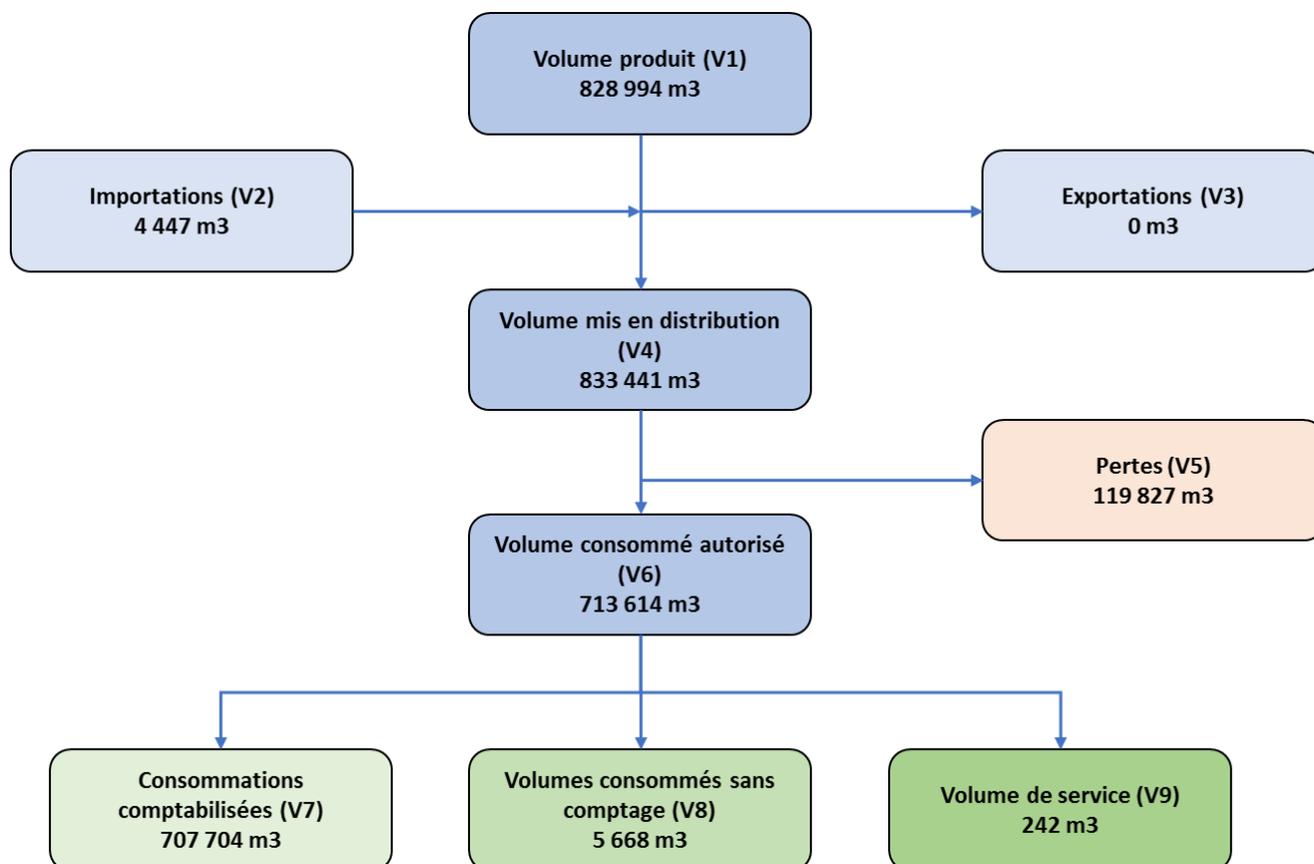
### 5.1 Prélèvement sur les ressources en eaux :

Le service public d'eau potable a prélevé **892 879 m<sup>3</sup>** sur l'exercice 2021 (1 058 936 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020), provenant uniquement de ressources souterraines. Le volume proratisé sur 365 jours est de **905 280 m<sup>3</sup>**.

Commune	Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits prélèvement autorisé	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %	Volume prélevé sur 365 jours durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>
Arenthon	Captage de La Ferme Blandet	Forage	50 m3/h ou 1000 m3/j	147 992	<b>23 144</b>	-84%	23 465
Amancy	Captage des Crys	Source	Totalité des débits disponibles	152 600	<b>149 083</b>	-2%	151 154
	Captage de Soudan	Source					
	Captage de Terre Noire	Source					
	Captage de Moenne	Source					
Pers-Jussy	Captage de Barbier	Source	Totalité des débits disponibles	137 029	<b>162 913</b>	19%	165 176
Saint Laurent	Captage de Mornex Les Creux	Source	265 m3/j	72 572	<b>76 312</b>	5%	77 372
	Captage de Chavanette	Source	9 m3/j	11 973	<b>12 488</b>	4%	12 661
	Captage de L'Essert	Source	146 m3/j	43 462	<b>35 781</b>	-18%	36 278
	Captage de Sous-Cornillon La Balme	Source	570 m3/j	103 810	<b>220 074</b>	112%	223 131
	Captage du Chatelard	Source					
	Captage de Credox	Source					
	Saint Pierre en Fcy	Captage de Bourre	Source	710 m3/j	42 000	<b>63 338</b>	51%
Captage de Varlin		Source					
Captage Les Nées		Source	60 m3/j	1 228	<b>936</b>	-24%	949
Saint Sixt	Captage de Bajolet	Source	100 m3/h et 2000 m3/j	328 640	<b>132 863</b>	-60%	134 708
	Captage de Montisel	Forage	120 m3/j	17 630	<b>15 947</b>	-10%	16 168
	Captage de Montisel	Source	120 m3/j				
<b>Total</b>		-	-	1 058 936	<b>892 879</b>	<b>-16%</b>	<b>905 280</b>

## 6. EAUX TRAITEES

### 6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 (volumes sur la période de consommation proratisés sur 365 jours)



### 6.2 Production et Traitement

Le service possède 12 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Réservoir des Crys (Amancy)	UV
Forage de Blandet (Arenthon)	UV
Réservoir de Lasnelaz (Arenthon)	UV
Réservoir des Molettes (Saint-Pierre-en-Faucigny)	UV
Réservoir de Varlin (Saint-Pierre-en-Faucigny)	UV + chloration
Réservoir d'Arcine (Saint-Pierre-en-Faucigny)	UV
Réservoir de Prélaz / Les Nées (Saint-Pierre-en-Faucigny)	UV
Réservoir de Mornex (Saint-Laurent)	UV + chloration
Réservoir de Chavanette (Saint-Laurent)	UV + chloration
Réservoir de l'Essert (Saint-Laurent)	UV + chloration
Réservoir de Montisel (Saint-Sixt)	UV
Station de traitement des Granges (Saint-Sixt)	UV

Afin d'assurer un traitement rémanent de l'eau lors de sa distribution, des équipements de chloration ont été installés ou remis en service afin de sécuriser la qualité de l'eau sur ses unités de distribution.

Volumes produits sur la période de consommation, mis en distribution :

	2020		2021		Variation des volumes produits proratisés sur 365 jours %
	Volume produit	Volume produit proratisé sur 365 j	Volume produit	Volume produit proratisé sur 365 j	
<b>Total du volume produit (V1)</b>	850 638	960 781	920 228	<b>828 994</b>	<b>-13,72%</b>

Le volume produit est de **920 228 m<sup>3</sup>** sur la période de consommation pour l'année 2021, représentant **828 994 m<sup>3</sup>** sur la période de consommation proratisé sur 365 jours.

### 6.3 Achat et vente d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté 2020 m3	Volume acheté 2021 m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %
CCPR secteur DSP	4 616	4 447	-3.66%
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	4 616	<b>4 447</b>	<b>-3.66%</b>

Acheteur	Volume vendu 2020 m3	Volume vendu 2021 m <sup>3</sup>	Variation des volumes vendus en %
DSP	0	0	-
SIRB	0	0	-
<b>Total d'eaux traitées vendus (V3)</b>	0	<b>0</b>	<b>-</b>

Le volume d'eau traitée acheté est de **4 447 m<sup>3</sup>** pour l'année 2021.

#### 6.4 Volume consommé comptabilisé au cours de l'exercice, proratisé sur 365 jours

Acheteurs	Volumes consommés comptabilisés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes consommés comptabilisés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	712 706	707 704	-0.70%
Abonnés non domestiques			
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	712 706	<b>707 704</b>	<b>-0.70%</b>

Le volume consommé comptabilisé, proratisé sur 365 jours, est de **707 704 m<sup>3</sup>** pour l'année 2021.

#### 6.5 Autres volumes

	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	5 668	<b>5 668</b>	-
<b>Volume de service (V9)</b>	242	<b>242</b>	-

Le volume sans comptage est de **5 668 m<sup>3</sup>** et le volume de service de **242 m<sup>3</sup>** pour l'année 2021.

#### 6.6 Volume consommé autorisé proratisé sur 365 jours

	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	719 048	<b>713 614</b>	<b>-0.75%</b>

Le volume consommé autorisé, proratisé sur 365 jours, est de **713 614 m<sup>3</sup>** pour l'année 2021.

## 7. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **144 kilomètres** au 31/12/2021, hors branchements.

## 8. BRANCHEMENTS NEUFS

Sur l'année 2021, **21 branchements neufs** ont été réalisés.

COMMUNE	ADRESSES TRAVAUX	TYPE DE CPT	NB CPT	DATE DE POSE
AMANCY	73 IMPASSE DE LA TOUR	PEC DN15	1	25/05/2021
AMANCY	RUE DE LA PLAINE	PEC DN25	1	02/09/2021
AMANCY	797 RUE DE LA PLAINE	PEC DN15	1	24/11/2021
ARENTHON	ROUTE DE BERNY	PEC DN15	1	17/05/2021
ARENTHON	CHEMIN DU NABEAU	PEC DN15	1	20/07/2021
ARENTHON	143 A LOT D'ANDEY LE CLUZ	PEC DN15	1	22/10/2021
SPEF	IMPASSE DES EPINETTES	PEC DN15	1	12/01/2021
SPEF	324 RUE DES CELLIERS	PEC DN15	1	22/01/2021
SPEF	757 RUE DE LA SERTHAZ	PEC DN15	1	05/02/2021
SPEF	1040 RUE DES CRETS	PEC DN15	1	08/04/2021
SPEF	13 RUE DE LA SERTHAZ	PEC DN15	1	18/05/2021
SPEF	841 ROUTE DE LA SERTHAZ	PEC DN32	1	03/06/2021
SPEF	322 RUE DE BLANSIN	PEC DN20	1	10/06/2021
SPEF	RUE DES ALPES	PEC DN20	1	14/09/2021
SPEF	593 AVENUE DES DIGUES	PEC DN20	1	15/09/2021
SPEF	310 RUE DE LA SERTHAZ	PEC DN15	1	21/09/2021
SPEF	ROUTE D'ARENTHON	PEC DN15	1	01/10/2021
SPEF	RUE DE BORNETTE	PEC DN15	1	09/11/2021
SPEF	385/387 RUE DES SAVOIE	PEC DN30	1	13/12/2021
ST LAURENT	36 ROUTE DE CHERREY	PEC DN15	1	10/05/2021
ST SIXT	712 ROUTE DE VERS LA CHAPELLE	PEC DN15	2	08/10/2021

## CHAPITRE II : TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	au 01/07/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement (Amancy)	17,062 €	26,531 €	36,00 €
Abonnement (Arenthon et Saint Pierre en Fcy ex SIVU)	25,000 €	30,500 €	36,00 €
Abonnement (Saint-Laurent)	33,175 €	34,588 €	36,00 €
Abonnement (Saint-Pierre en Fcy hors ex SIVU)	20,000 €	28,000 €	36,00 €
Abonnement (Saint-Sixt)	30,806 €	33,403 €	36,00 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Amancy	1,232 €	1,2547 €	1,2773 €
Arenthon et Saint Pierre en Fcy ex SIVU	1,200 €	1,2333 €	1,2667 €
Saint-Laurent	1,422 €	1,3813 €	1,3407 €
Saint-Pierre-en-Faucigny (hors ex SIVU)	1,140 €	1,1933 €	1,2457 €
Saint-Sixt	1,431 €	1,3873 €	1,3437 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taux de TVA	5.5%	5.5%	5.5%
Redevance Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
Redevance Prélèvement ressource (Agence de l'Eau)	0,068 €/m <sup>3</sup>	0,068 €/m <sup>3</sup>	0,068 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 2020-185 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable et délibération n°2021-107 instaurant le lissage des tarifs,
- Délibérations n° 2020-186 et modificative n°2020-108 fixant les tarifs annexes du service.

## 2. FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2021, au 01/07/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de 120 m<sup>3</sup>/an sont :

TARIFS 2021															
Simulation facture d'eau au 01/01/2021	PUHT	AMANCY -Facture de 120 m3		PUHT	ARENTHON et SPEF (ex SIVU) Facture de 120 m3		PUHT	ST LAURENT - Facture de 120m3		PUHT	ST SIXT - Facture de 120m3		PUHT	SPEF (hors SIVU) - Facture de 120 m3	
		Base	Montant		Base	Montant		Base	Montant		Base	Montant		Base	Montant
Abonnement	8,531 €	1	8,53 €	12,50 €	1	12,50 €	16,588 €	1	16,59 €	15,403 €	1	15,40 €	10,00 €	1	10,00 €
Part proportionnelle	1,232 €	60	73,92 €	1,20 €	60	72,00 €	1,422 €	60	85,32 €	1,431 €	60	85,86 €	1,14 €	60	68,40 €
Redevance Pollution	0,28 €	60	16,80 €	0,28 €	60	16,80 €	0,28 €	60	16,80 €	0,28 €	60	16,80 €	0,28 €	60	16,80 €
Redevance Prélèvement	0,068 €	60	4,08 €	0,068 €	60	4,08 €	0,068 €	60	4,08 €	0,068 €	60	4,08 €	0,068 €	60	4,08 €
Total HT	-	-	103,33 €	-	-	105,38 €	-	-	122,79 €	-	-	122,14 €	-	-	99,28 €
Total TVA	-	5,5%	5,68 €	-	5,5%	5,80 €	-	5,5%	6,75 €	-	5,5%	6,72 €	-	5,5%	5,46 €
<b>Net à payer 1er semestre</b>	-		<b>109,01 €</b>	-		<b>111,18 €</b>	-		<b>129,54 €</b>	-		<b>128,86 €</b>	-		<b>104,74 €</b>
TARIFS 2021															
Simulation facture d'eau au 01/07/2021	PUHT	AMANCY -Facture de 120 m3		PUHT	ARENTHON et SPEF (ex SIVU) - Facture de 120 m3		PUHT	ST LAURENT - Facture de 120m3		PUHT	ST SIXT - Facture de 120m3		PUHT	SPEF (hors SIVU) - Facture de 120 m3	
		Base	Montant		Base	Montant		Base	Montant		Base	Montant		Base	Montant
Abonnement	18,00 €	1	18,00 €	18,00 €	1	18,00 €	18,00 €	1	18,00 €	18,00 €	1	18,00 €	18,00 €	1	18,00 €
Part proportionnelle	1,2547 €	60	75,28 €	1,2333 €	60	74,00 €	1,3813 €	60	82,88 €	1,3873 €	60	83,24 €	1,1933 €	60	71,60 €
Redevance Pollution	0,28 €	60	16,80 €	0,28 €	60	16,80 €	0,28 €	60	16,80 €	0,28 €	60	16,80 €	0,28 €	60	16,80 €
Redevance Prélèvement	0,068 €	60	4,08 €	0,068 €	60	4,08 €	0,068 €	60	4,08 €	0,068 €	60	4,08 €	0,068 €	60	4,08 €
Total HT	-	-	114,16 €	-	-	112,88 €	-	-	121,76 €	-	-	122,12 €	-	-	110,48 €
Total TVA	-	5,5%	6,28 €	-	5,5%	6,21 €	-	5,5%	6,70 €	-	5,5%	6,72 €	-	5,5%	6,08 €
<b>Net à payer 2ème semestre</b>	-		<b>120,44 €</b>	-		<b>119,09 €</b>	-		<b>128,45 €</b>	-		<b>128,83 €</b>	-		<b>116,55 €</b>
<b>Net à payer annuel 2021</b>			<b>229,46 €</b>			<b>230,26 €</b>			<b>258,00 €</b>			<b>257,70 €</b>			<b>221,29 €</b>
<b>Prix TTC au m3</b>			<b>1,91 €</b>			<b>1,92 €</b>			<b>2,15 €</b>			<b>2,15 €</b>			<b>1,84 €</b>
TARIFS 2022															
Simulation facture d'eau au 01/01/2022	PUHT	AMANCY -Facture de 120 m3		PUHT	ARENTHON et SPEF (ex SIVU) - Facture de 120 m3		PUHT	ST LAURENT - Facture de 120m3		PUHT	ST SIXT - Facture de 120m3		PUHT	SPEF (hors SIVU) - Facture de 120 m3	
		Base	Montant		Base	Montant		Base	Montant		Base	Montant		Base	Montant
Abonnement	36,000 €	1	36,00 €	36,00 €	1	36,00 €	36,000 €	1	36,00 €	36,000 €	1	36,00 €	36,00 €	1	36,00 €
Part proportionnelle	1,2773 €	120	153,28 €	1,2667 €	120	152,00 €	1,3407 €	120	160,88 €	1,3437 €	120	161,24 €	1,2457 €	120	149,48 €
Redevance Pollution	0,28 €	120	33,60 €	0,28 €	120	33,60 €	0,28 €	120	33,60 €	0,28 €	120	33,60 €	0,28 €	120	33,60 €
Redevance Prélèvement	0,068 €	120	8,16 €	0,068 €	120	8,16 €	0,068 €	120	8,16 €	0,068 €	120	8,16 €	0,068 €	120	8,16 €
Total HT	-	-	231,04 €	-	-	229,76 €	-	-	238,64 €	-	-	239,00 €	-	-	227,24 €
Total TVA	-	5,5%	12,71 €	-	5,5%	12,64 €	-	5,5%	13,13 €	-	5,5%	13,15 €	-	5,5%	12,50 €
<b>Net à payer</b>	-		<b>243,74 €</b>	-		<b>242,40 €</b>	-		<b>251,77 €</b>	-		<b>252,15 €</b>	-		<b>239,74 €</b>
<b>Prix TTC au m3</b>			<b>2,03 €</b>			<b>2,02 €</b>			<b>2,10 €</b>			<b>2,10 €</b>			<b>2,00 €</b>

La facturation et les volumes consommés sont relevés à une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **704 296 m<sup>3</sup>**. Ils correspondent aux volumes comptabilisés sur le second semestre 2020 et le premier semestre 2021.

### 3. RECETTES

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en HT	Exercice 2021 en HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 216 991,24	<b>1 346 382,82</b>	<b>10.6%</b>
<i>dont abonnements (part fixe)</i>	<i>152 520,00</i>	<i>203 591,58</i>	<b>33,5%</b>
<i>dont consommation (part variable)</i>	<i>846 417,00</i>	<i>869 363,65</i>	<b>2,7%</b>
<i>dont frais d'accès</i>	<i>27 850,00</i>	<i>29 971,00</i>	<b>7.6%</b>
<i>dont redevance pollution (Agence de l'Eau)</i>	<i>190 204,00</i>	<i>197 513,74</i>	<b>3,8%</b>
<i>dont redevance prélèvement ressource (Agence de l'Eau)</i>	-	<i>45 942,85</i>	
Recettes liées aux travaux	60 526,54	<b>66 714,63</b>	<b>10.2%</b>
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	
Autres recettes	2 283,60	<b>3 359,73</b>	<b>47.1%</b>
<b>Total des recettes</b>	1 279 801,38	<b>1 416 457,18</b>	<b>10.7%</b>

Le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 s'élève à **1 346 382.82 € HT**.

## CHAPITRE III : INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 1. QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par ses soins dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	96	6	98	3
Paramètres physico-chimiques	96	0	98	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie	93.8%	96.9%
Paramètres physico-chimiques	100%	100%

### 2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	50%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	120	-	<b>90</b>

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

#### 3.1 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	71.5 %	<b>86 %</b>
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	13.64	<b>13,58</b>
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	71.1 %	<b>85 %</b>

L'amélioration du rendement 2021 est dû notamment à des investissements faits sur le réseau (débimètres de sectorisation et prélocalisateurs de fuites en continu).

#### 3.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2.39 m<sup>3</sup>/j/km**.

### 3.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **2.27 m<sup>3</sup>/j/km**.

### 3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,682	1,512	2,151	1,00	<b>1,015</b>

Au cours des 5 dernières années, 7.36 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1,02 %**.

## **4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%      Aucune action de protection

- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **83.9%**.

## CHAPITRE IV : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A compter du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Sur le territoire de la Régie, il n'existe pas à la connaissance du service de branchement en plomb.

### 2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	651 186.22 €	513 945.67 €
Montants des subventions en €	1037 €	161 848.00 €

### 3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 est de :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 032 172.28 €	1 032 172,28 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	107 640.14 €
	en intérêts	23 613.92 €
		105 892.02 €
		21 218.90 €

### 4. AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **354 453.60 €** (328 612.75 € en 2020).

## 5. PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2021

Projets	Commune	Montants réalisés en €
Marpa	AMANCY	10 527.00 €
Optimisation du fonctionnement de l'adduction du réservoir de Lasnelaz	ARENTHON	2 150.00 €
Arculinges	ARENTHON	93 542.00 €
Route de Fessy – 3 <sup>ème</sup> tronçon	ARENTHON	27 629.00 €
Renouvellement/renforcement conduite avenue de la République	SAINT PIERRE	345 151.00 €
Reprise travaux de branchements	Régie	11 574.00 €

## 6. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Commune	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur d'eau potable	CCPR	400 000 €

## 7. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Reprise réseau AEP – route de la Serthaz – SPEF	2022	230 000
Travaux de réduction de pression	2022	60 000
Renouvellement de branchements	2022	40 000
Travaux de sécurisation et de distribution des réservoirs AEP	2022	160 000

## CHAPITRE V : ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

---

### 1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

### 2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

## CHAPITRE VI : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Référence de l'indicateur	Type d'indicateur	Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 611	14 073
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,75 à 2,09	1,84 à 2,15
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	93.8%	96.9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.5%	86%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	5.5	2.39
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	5.4	2.27
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.39%	1,02%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	83%	83.9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0